

A DANIELS COME TO JUDGMENT.

"We cannot too emphatically repeat that Secretary Daniels' latest order is an outrage on every Democratic tradition and principle of personal liberty."

AVIS

Consulat de France à la Nouvelle Orléans

Le Consul Général de la République Française à la Nouvelle-Orléans, a l'honneur d'informer les réservistes exemptés, réformés et du service auxiliaire qu'ils doivent se présenter sans retard au Consulat, 522 rue Bourbon, pour y recevoir une communication les concernant.

CE QUE DISENT LES JOURNAUX FRANÇAIS

LE MORT VIVANT.

Le "Petit Champenois" de Chaumont, publie le fait suivant: "Mme Vve. Saquin, cœneurant rue des Juifs, recevait, il y a quelque temps par l'intermédiaire de la mairie, l'acte de décès de son fils Henri, qui avait été tué, lui an nonçant, au cours d'un combat dans le Nord. Or, quels ne furent pas son étonnement et sa joie, quand, dans l'après-midi du même jour le fils qu'elle pleurait apparut à ses yeux. Il n'avait nullement été tué et avait obtenu une courte permission pour venir voir sa mère. C'est avec stupefaction qu'il apprit qu'il était mort... du moins officiellement. Le capitaine Henri Saquin est retourné sur le front, emportant dans sa poche son acte de décès. Puisse-t-il lui servir de porte-bonheur. "Cette histoire prouve une chose, c'est que les familles ne doivent jamais désespérer de revoir ceux qu'elles croient perdus. Un acte de décès même ne prouve rien comme on peut s'en rendre compte par le fait que nous relations et qui est absolument authentique."

LE COMTE DE SCEZEN SAVAIT...

Le comte de Sczen, le dernier ambassadeur d'Autriche à Paris, celui qui a partit que huit jours après la déclaration de la guerre, essayant jusqu'au dernier moment de tromper le Gouvernement français, dans une de ses dernières réceptions qui eut lieu au mois de juillet 1914, dit devant plusieurs amis du duc de Vendôme qui fréquentaient chez lui, qu'on pouvait se préparer à des événements inattendus et il ajouta en s'apitoyant: "Pauvre Paris, si tu savais le sort qui t'est réservé."

Le comte de Sczen, comme M. de Schoen, était donc au courant, à ce moment des intentions belliqueuses de l'Allemagne et de l'Autriche.

LES MÈRES.

De M. Lucien Descaves, dans le "Journal": "Mères vaillantes, mères résignées, mères douloureuses, on ne vous défend pas chez nous, comme aux femmes allemandes, de porter le deuil de vos enfants, car, de quelque façon que vous le portiez, on sait que le spectacle n'en sera jamais déprimant. La mère que nous avons connue exaspérée, révoltée, à l'idée seule qu'elle élevait un fils pour les boucheries, cette mère a presque disparu. Elle était l'ornement de la paix; elle ne faisait qu'ajouter aux tristesses d'une guerre que nous n'avons point cherchée et que nous subissons comme une épreuve inéluctable. L'indignation

JAS. H. AITKEN ET FILS

Travaux de menuiserie et de conduites d'égouts. Prix réduits sur demande. Travaux garantis pour un an. Travail soigné et meilleur marché qu'ailleurs. Le travail à bon marché revient cher. Nos travaux sont garantis et vous serez à la fin une économie. 215 rue Carondelet. Téléphone 3890. 8645-1

des mères gronde en dedans; elles l'exhaleront plus tard. "Mais, ainsi que la paix, la guerre a aussi son ornement, et voici celui que la tendresse filiale d'un soldat méconvoit de la frontière de l'Est. Il est à l'hôpital, légèrement blessé, et il m'écrit: "Je suis caporal. En petite patrouille, j'ai tué un Boche et je m'en suis vanté à ma mère. Elle me répond: "J'ai pleuré en lisant ta lettre. Cet Allemand a une mère et peut-être une femme qui vont l'attendre... Est-ce que vous ne pourriez pas les blesser seulement? Ce serait bien assez..." "Ahl chère femme de France, à qui dites-vous cela? Mais à qui plutôt ne le dites-vous pas?"

LES PERTES ALLEMANDES.

On mande d'Amsterdam: Quatre nouvelles listes des pertes allemandes, les quatre-vingt-septième à quatre-vingt-dixième, viennent d'être publiées; elles donnent un total de 22,600 noms de tués, blessés ou disparus. Un régiment wurtembergeois a perdu 1,600 hommes, un autre 1,500; un régiment saxon a perdu, en août, près de Beccleare, 2,000 hommes; sur l'Yser, un régiment a perdu 1,500 hommes, un autre 1,200. Les pertes allemandes sur l'Yser, qui ont été communiquées jusqu'ici, portent sur 30,000 officiers ou soldats tués, blessés ou manquants. On nous télégraphie de Copenhague: D'après le "Gotha" l'aristocratie allemande a perdu 526 membres, y compris 207 barons des plus vieilles familles, mais cette liste n'indique que les noms des victimes de la guerre jusqu'à la fin d'octobre.

CHEMINS DE FER.



Le Train de New York

Quitte la Station Terminale à 7:30 P. M. DIRECTEMENT A la 32me rue et la 7me Avenue Un Ilet de Broadway. Eclairé à l'Electricité. Excellent Service de Wagon Restaurant. "A La Carte" Bureau des Billets. 211 RUE ST. CHARLES. Dépôt: Station Terminale, rue du Canal. PHONE MAIN 220.

New Orleans Great Northern R.R. EXCURSIONS (Trains de Plaisir) Tous les Dimanches A LA PAROISSE DE SAINT TAMMANY

Le climat le plus salubre des Etats-Unis. Trains de plaisir à Bogalusa, "LA VILLE MAGIQUE DU SUD."

Wagon-salons pour les excursions de dimanche à Bogalusa. Départ de la gare Terminale à 7:35 a. m. Arrivée de retour à 2:35 p. m. Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'Agence des Billets, ou téléphones Main 2200. 8645-1

DÉCÈS

DESPAUX - Décédé, dimanche, 24 janvier 1915, à 5:30 heures p. m., âge de 64 ans et 1 mois, JOSEPH CHARLES DESPAUX, époux de Marie Claverie, natif de France, et résident de cette ville depuis plus de 50 ans. Les parents, amis et connaissances des familles DESPAUX, Claverie et Monizet, eux de son oncle Eugène Lataste, ainsi que les officiers et membres de la Société Française de Bienfaisance, et de l'Union Française sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu MERCREDI, 27 janvier 1915, à 3 heures p. m. Le convoi partira de sa dernière résidence, No. 1234 rue Kerlerec, entre St. Claude et Marais. Enterrément au cimetière St. Louis No. 3, rue de l'Esplanade.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. Décédé, dimanche, 24 janvier 1915, à 5:30 heures p. m., âge de 64 ans, le sociétaire JOSEPH CHAS. DESPAUX, natif de France. Messieurs les membres de la société, et particulièrement ceux de la catégorie du mois de janvier, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, MERCREDI, 27 janvier 1915, à 3 heures p. m. Le convoi partira de sa dernière résidence, No. 1234 rue Kerlerec, entre St. Claude et Marais. Le président, J. M. VERGNOLE. Le secrétaire, JULES DE LAAGE.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & Co., Ltd.



Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs 1108-1112 RUE NORD REMPARTS PHONE HEMLOCK 408

VAPEURS. LIGNE FRANÇAISE

Compagnie Générale Transatlantique SERVICE POSTAL Prochains départs pour le HAVRE NIAGARA 13 fév. 3 p. m. ROCHEFORT 29 fév. 3 p. m. SAINTE-PIERRE 13 mars 3 p. m. Pour tous renseignements s'adresser Aux bureaux de la Compagnie, F. J. ORFILA, AGENT GÉNÉRAL. 202 rue Commaune, Nouvelle-Orléans.

BULLETIN FINANCIER.

Table with columns for 'Change' and 'Ventes'. Includes entries for Sterling, Francs, and other currencies with their respective exchange rates.

Bons Divers.

Table listing various bonds and their prices, including American Cities 5-6% and Birmingham Ry. L. and P. Co. 4 1/2%.

VENTES AUX ENCHÈRES.

Par STROUBACK & LATTER ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de George-Crist - No. 110,225 de la Cour Civile de District, Division B. JOLI SIMPLE COTTAGE, 1922 RUE CADIZ. Entre Dryades et Sud Remparts. MERCREDI, 27 Janvier, 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne. Par STROUBACK & LATTER, Charles R. Strouback, encaisseur, vendra aux enchères publiques, en vertu d'un ordre passé le 24 décembre 1914 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante, savoir: Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville, dans l'île bornée par les rues de Louis, Downing, Noye, Cadiz, Dryades, et Valence, étant l'île No. 82, Ouest Bouigny, actuellement l'île 479, et désigné par le lot O (partie de l'île) dans le plan et mesure trente trois pieds de face sur la rue Cadiz, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes d'égouts, que l'on verra plus amplement en consultant le plan de l'île, voyez annexé à un acte de vente de William J. Davey à Mme Marguerite Burkhardt, la veuve de John Davey, passé devant R. H. Downing, notaire public, le 2 avril 1905. Les améliorations consistant en un cottage simple contenant deux chambres, etc. et orné sous le numéro municipal 1922 rue Cadiz. CONDITIONS: Comptant. Facie de Esq. devra être passé devant Louis R. Adams, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur, pour cent de la somme d'achat au moment de l'adjudication. STROUBACK & LATTER, G. G. KRONENBERGER, Encaisseurs. Avocat. Déc 27 Jan 31, 1915, 27.

VENTES AUX ENCHÈRES. PAR LE CONSTABLE ANNONCE JUDICIAIRE.

Aubrey Adams, en affaire comme le American Fuel Co., vs. Albert Klotz. PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans - No. 66,433 - En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques, en vertu d'un mandat de l'Honorable Cour de Cité, dans le District de cette ville, le Samedi, 6 février 1915, à 11 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir: Une certaine parcelle, un lot d'épicerie assorties, une balance de comptoir, une grande glacière, etc. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant. P. McGILL, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans. A. B. BOUTH, Avocat pour le demandeur. Jan-27 Fév-1-15

PAR LE SHERIF CIVIL. ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du Sixième District de la ville, dans l'île bornée par les rues Association et Laurel. Eugène Braguet vs. Leonard C. Vecker, Receveur Pine Grove Realty Company, Inc. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,457 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et L'Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 28 janvier 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Un lot de terre ensemble, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui en quelque sorte y appartenant situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Jena, Cadiz, Laurel et Association (anciennement Jersey), désigné par le No. 12 sur un plan fait par E. Philé, voyez, le 23 Juin 1909, daté du 23 mars 1854, déposé au Bureau de l'Enregistrement, anciennement notaire, et mesuré trente-trois pieds de face sur la rue Jena, par une profondeur de quatre-vingt six pieds, entre lignes parallèles. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KNOP, Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans. AVOCAT pour le demandeur. Dec-24, 25, 26, 31 Jan-7, 15, 22, 27, 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur dans le Premier District de la ville, dans l'île bornée par les rues Canal, entre les rues Salredo et Lopez. Mm Emma M. Lanata, Veuve de Louis Herrmann, vs. Octave Hymel. (COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,310 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et L'Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 28 janvier 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Une certaine parcelle de terre, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville, dans l'île No. 627, bornée par les rues Canal, Salredo, Lopez et l'avenue Cleveland (anciennement rue Gasquet); la dite portion de terre étant la plus grande part du lot désigné par le numéro 11 dans le dit plan et mesurant trente-trois pieds, onze lignes de face sur la rue Canal, sur soixante-dix-neuf pieds, onze pouces et deux lignes de profondeur de face sur la rue Salredo, entre lignes parallèles. Le dit lot forme l'angle des rues Canal et Salredo. Le dit lot est désigné sur un plan fait par E. Philé, voyez, le 23 Juin 1909, un croquis duquel est annexé à un acte passé devant Robert E. O'Connor, notaire public, le 6 juillet 1908. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KNOP, Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans. AVOCAT pour le demandeur. Dec-24, 25, 26, 31 Jan-7, 15, 22, 27, 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur dans le Premier District de la ville, dans l'île bornée par les rues Bourgeois, à l'angle de la rue Musique. GEORGE W. FLYNN, vs. Louis Knop. Avocat pour le demandeur. Jan-27 Fév-1-15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur dans le Premier District de la ville, dans l'île bornée par les rues Bourgeois, à l'angle de la rue Musique. Frank Vatter vs. Wilhelmine Hoppe, Veuve de Jacob Schaeffer, et als. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,169 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et L'Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 28 janvier 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de la ville, dans l'île bornée par les rues Bourgeois (anciennement Craps), Musique, Washington (anciennement Poete) et Remparts (anciennement Lorette), formant l'angle des rues Bourgeois, Musique et Remparts, en mesure française, trente pieds de face sur la rue Bourgeois, par cent-vingt pieds de profondeur, entre lignes d'égouts. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KNOP, Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans. AVOCAT pour le demandeur. Dec-24, 25, 26, 31 Jan-7, 15, 22, 27, 28

VENTES AUX ENCHÈRES.

Par STROUBACK & LATTER ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de George-Crist - No. 110,225 de la Cour Civile de District, Division B. JOLI SIMPLE COTTAGE, 1922 RUE CADIZ. Entre Dryades et Sud Remparts. MERCREDI, 27 Janvier, 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de George-Crist - No. 110,225 de la Cour Civile de District, Division B. JOLI SIMPLE COTTAGE, 1922 RUE CADIZ. Entre Dryades et Sud Remparts. MERCREDI, 27 Janvier, 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de installations et du contenu d'un bar et restaurant aisée enregistrée "National", 1 piano, etc. Lulu White vs. Daniel Hatch. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 111,046 - En vertu d'un ordre de vente de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans l'île bornée par les rues Union et L'Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 28 janvier 1915, à 10:30 a. m., la propriété suivante, décrite à savoir: Sur les lieux de la Cour Civile de District, et Bienville, le contenu, installation, meubles, stock, divers, etc. du bar et restaurant sur les lieux indiqués, d'après l'inventaire au dossier; 1 caisse enregistrée "National", 1 piano. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant sur les lieux. STROUBACK & LATTER, G. G. KRONENBERGER, Encaisseurs. Avocat. Déc 27 Jan 31, 1915, 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur du 1-Portant les Troisième District. L-Portant les Troisième District. 2539 et 2541 rue Bourgeois, à l'angle de la rue Musique. GEORGE W. FLYNN, vs. Louis Knop. Avocat pour le demandeur. Jan-27 Fév-1-15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur du 1-Portant les Troisième District. L-Portant les Troisième District. 2539 et 2541 rue Bourgeois, à l'angle de la rue Musique. GEORGE W. FLYNN, vs. Louis Knop. Avocat pour le demandeur. Jan-27 Fév-1-15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur du 1-Portant les Troisième District. L-Portant les Troisième District. 2539 et 2541 rue Bourgeois, à l'angle de la rue Musique. GEORGE W. FLYNN, vs. Louis Knop. Avocat pour le demandeur. Jan-27 Fév-1-15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur du 1-Portant les Troisième District. L-Portant les Troisième District. 2539 et 2541 rue Bourgeois, à l'angle de la rue Musique. GEORGE W. FLYNN, vs. Louis Knop. Avocat pour le demandeur. Jan-27 Fév-1-15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur du 1-Portant les Troisième District. L-Portant les Troisième District. 2539 et 2541 rue Bourgeois, à l'angle de la rue Musique. GEORGE W. FLYNN, vs. Louis Knop. Avocat pour le demandeur. Jan-27 Fév-1-15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Edouard Norman. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 111,117 - Division A - Attendu que Arthur A. Maréchal a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Edouard Norman, décédé, intestat. L'avis est par le présent donné à tous ceux qui ont un intérêt dans la succession d'Edouard Norman, de se présenter à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Edouard Norman, décédé, intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont un intérêt dans la succession d'Edouard Norman, de se présenter à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Edouard Norman, décédé, intestat. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. GUSTAVE LEMFIE, Edouard Norman et Lemans, Avocats. Jan-27 Fév-1-15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Eliza Destrehan Bogrove. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,991 - Division B - Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont un intérêt dans la succession d'Edouard Norman, de se présenter à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Edouard Norman, décédé, intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont un intérêt dans la succession d'Edouard Norman, de se présenter à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Edouard Norman, décédé, intestat. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. A. D. DANZIGER, Avocat. Jan-27 Fév-1-15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Eliza Destrehan Bogrove. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,991 - Division B - Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont un intérêt dans la succession d'Edouard Norman, de se présenter à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Edouard Norman, décédé, intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont un intérêt dans la succession d'Edouard Norman, de se présenter à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Edouard Norman, décédé, intestat. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. A. D. DANZIGER, Avocat. Jan-27 Fév-1-15

et je vous prie de m'excuser; Cecil va vous tenir compagnie. Fais un peu de musique ma chère enfant. Le comte se remit à ses papiers, à ses billets, à ses comptes, le front plissé et l'esprit absorbé de telle sorte qu'il avait oublié en moins d'une minute l'existence même de O'Donnell. Edmond s'approcha du piano; la jeune fille l'accueillit avec un sourire. - Asseyez-vous là, je vous prie. Aimez-vous la musique? Voulez-vous être assez bon pour me tourner les pages? Aimez-vous les mélodies de Moore? C'est par ces questions que s'engagea la conversation. O'Donnell répondit qu'il aimait la musique et qu'il était enthousiaste des mélodies de Moore. Il la pria de continuer de chanter celle qu'elle avait commencée par ces mots: "Elle est loin de la terre où dort son jeune héros"; et la voix de la jeune fille était très émue quand elle reprit le magnifique chant du poète irlandais: Mais la pensée de sir Arthur lui était désagréable et elle la chassa de son esprit. Elle termina sa romance et découvrit que O'Donnell savait chanter... il avait même une très belle voix de baryton. - Je chante parfois avec ma sœur s'écria-t-il en réponse au regard de surprise involontaire qu'elle lui jetait en l'entendant. Elle toucha très bien le piano. - Votre sœur?... Mais je croyais... - Que je n'en avais point! Mais si, j'en ai une. C'est une très jolie petite fille qui s'appelle Rose. Je suis sûr, également, ajouta O'Donnell en rougissant un peu du premier compliment qu'il tournait, de sa vie qu'elle vous aimerait. - Viendra-t-elle ici?... Que je serais heureuse de la voir. Faites en sorte qu'elle y vienne bientôt. Je suis sûre qu'elle l'aimera. Edmond secoua la tête. - Non, dit-il, il n'est pas vraisemblable qu'elle vienne jamais ici. Elle est en Amérique, à la Nouvelle Orléans, où elle habite avec son grand-père, qui est Français? - Le grand-père de votre sœur est Français? - Oui, et c'est une étrange combinaison, n'est-ce pas? dit-il en souriant, quand mon père était jeune, il servait pendant la guerre du Mexique, sous les ordres du général Scott. Nous sommes une famille de soldats, je dois vous le dire, la guerre est notre métier. "Quant la guerre fut achevée, il pas-

sa à la Nouvelle Orléans, où il rencontra une jeune française, riche et d'une grande beauté; je puis le dire, quoique je sois son fils. Elle s'appelait lady Cecil, du soldat irlandais; son entourage en était exaspéré, et elle partit avec lui. C'est un roman, n'est-ce pas? Il l'amena ici, et elle dut y trouver une bien grande différence avec le luxe tout français de la maison qu'elle venait de quitter. "Son père refusa de lui accorder son pardon; il lui renvoya sans les ouvrir, toutes les lettres qu'elle lui adressait, et elle demeura ici sept ans, au bout desquels elle mourut. Elle fut enterrée dans le cimetière de Ballynahagart, et je vous montrerai quelque jour le lieu où elle repose. J'avais six ans et Rose n'avait que douze mois. Le père de ma mère apprit la mort de sa fille, non pas par le mien, car jamais il ne lui adressa de lettres et n'entre tint de relation avec lui, mais il finit par cesser d'être irrité, et arriva ici, le cœur brisé, pour chercher à se réconcilier. Mon père s'y refusa obstinément. Son beau-père lui offrit néanmoins de prendre avec lui Rose ainsi que moi, de nous élever et de nous laisser sa fortune en mourant; mais mon père persista à ne rien vouloir entendre. Mon grand-père retourna à la Nouvelle Orléans, et, trois mois après, le père Ryan, de Ballynahagart, avait à lui faire parvenir la nouvelle de la mort de mon père. Depuis celle de ma mère, il ne s'était jamais bien porté. "On nous envoya chercher tous les

deux. Tout enfant que j'étais, je résistais de tout mon pouvoir; j'avais hérité de l'opiniâtreté de mon père; mais tous mes efforts furent vains. Nous allâmes donc à la Nouvelle Orléans, et le temps que j'y passai me semble maintenant un rêve confus. La richesse, la beauté, le luxe de la maison de mon grand-père me reviennent parfois devant les yeux, et, quand je me réveille, je ne vois autour de moi que les noires salines et les murs, dégradés du vieux château des O'Donnell. Je restai là jusqu'à l'âge de dix-neuf ans, mais je refusai d'y séjourner davantage. "Mon grand-père avait abréuvé mon père de mépris et abrégé par sa cruauté les jours de ma mère; je ne voulais pas rester plus longtemps à la merci de sa bienveillance. C'était peut-être une puérile bravade, lady Cecil, mais j'étais aux sentiments que je ressentais dans mon cœur. "Je quittai la Nouvelle-Orléans en y laissant Rose et je suis venu ici pour y mener l'existence que vous voyez. Mais j'aime la liberté, en dépit de la misère qui peut en être le prix; je ne voudrais pas l'échanger contre l'indolence et le luxe dans lequel je vivais à Menaryada, en Louisiane. Et je restai ici jusqu'à ce que l'occasion se présente d'aller gagner ma vie à la pointe de mon épée, comme ma famille la toujours fait avant moi. Cecil avait écouté le jeune homme. Elle approuvait tout ce qu'il venait de dire, elle aimait à voir qu'il avait été refusé pour lui-même ce qui avait été

refusé à sa mère. Ce n'était peut-être pas obéir en sens commun; mais, en tous cas, c'était observer les plus pures traditions chevaleresques. - Vous irez sans doute dans l'Inde? dit-elle. Il y a toujours à combattre là-bas pour ceux qui en ont envie. Le front du jeune homme s'assombrit. - Dans l'Inde! dit-il. Non, non, les O'Donnell n'ont jamais servi sous le drapeau anglais, et je ne veux pas commencer. Autrefois, il y a deux cents ans et plus lady Cecil, tout le pays que vous voyez nous appartenait; les Anglais nous l'ont confisqué et ont fait de nous des bandits. Depuis ce jour, les O'Donnell ont prononcé le serment terrible que personne de leur race ne combattrait jamais pour leurs envahisseurs, et ce serment a été observé. "Je prendrai du service sous un drapeau étranger, n'importe lequel lady Cecil, pourvu que ce ne soit pas sous celui de votre nation. Cecil ne l'approuva pas sur ce point; elle dit que ce n'était pas faire acte de bon chrétien de ne pas pardonner les injures que sa famille avait subies. A Continuer

AVIS AUX CREANCIERS Joseph M. Kessler et John W. Meyers. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,208 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification leurs noms (s'ils en ont) ou de se présenter par un croquis dûment certifié par Harold A. O'Connell, liquidateur de cette succession, lequel sera par lui approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. LEGER & GLEASON, Avocats. Jan-27 Fév-1-15

celui de votre nation. Cecil ne l'approuva pas sur ce point; elle dit que ce n'était pas faire acte de bon chrétien de ne pas pardonner les injures que sa famille avait subies. A Continuer